

Ville de Castelnau-d'Albret

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Délibération N°2025-32

MATIERE : FINANCES

LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS

BUDGETAIRES

**OBJET : CCAS DE
CASTELNAUDARY :
AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DES
CREDITS
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET 2026**

Le Mercredi 10 Décembre 2025 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 04 Décembre 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

EXCUSE : M. Francis MUZAS.

ABSENTE : Mme Jacqueline BESET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Zohra KUFEL.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriale. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2025.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et le montant maximal de cette autorisation sera de 106 148 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

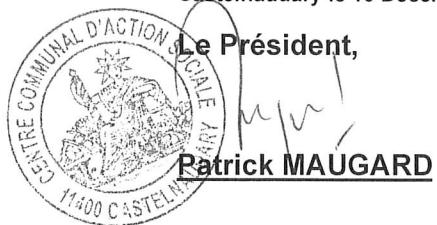
CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2025 + DM	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	424 593	106 148

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnau-d'Oléron le 10 Décembre 2025



Ampliation faite le :

15 DEC. 2025

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

15 DEC. 2025

Et par publication le :

16 DEC. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

